

Bulletin Fédéral



Infos actualités fédérales sur Site Internet : www.cgt.fr/santeas - E-mail : com@sante.cgt.fr

Pour un **GRAND 1^{er} MAI 2012** de solidarité, de liberté et d'égalité

Tous ensemble,
participons massivement à toutes les manifestations

Réaffirmons avec force que, pour nous, professionnels de la santé et de l'action sociale, la journée de solidarité internationale du monde du travail nous appartient, appartient aux salarié-e-s !

Cette journée revêt un caractère encore plus essentiel dans un contexte de crise économique sans précédent. Toutes les solutions de repli sur soi n'ont jamais répondu aux aspirations des salarié-e-s ! Le monde du travail a besoin de solidarité, et non de division.

Le syndicalisme doit être porteur d'espoir pour toutes celles et tous ceux qui sont touché-e-s par le chômage et la précarité.

Dans nos secteurs sanitaire, social et médico social où chaque professionnel-le prend soin, chaque jour, de près ou de loin, de la santé morale et physique de nos concitoyens, nous ne pourrions jamais accepter les dégâts qu'occasionnent le chômage et la précarité.

La défense des droits fondamentaux et de libertés partout dans le monde est une des valeurs déterminantes de notre organisation syndicale.

Les idées nauséabondes de l'extrême droite qui est, nous le répétons, un parti pas comme les autres n'a pas de place dans notre société.

Dans toutes les manifestations, le 1^{er} mai, exprimons notre refus et faisons reculer la xénophobie, le racisme, l'antisémitisme.

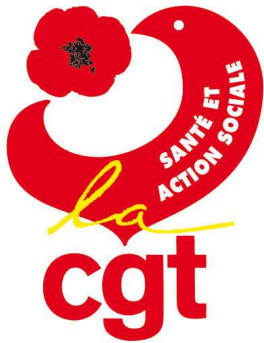
Nous, professionnels de la santé et de l'action sociale, plaçons l'humain au cœur de notre action revendicative.

Numéro **2012/11 du 27 avril 2012**

Edito	Page 1
Relevé de décisions de la CEF des 12 et 13/04	Pages 2-3
Bon de commandes badges	Pages 4-5
Les retraités et la continuité syndicale	Pages 6-7
Hommage à Geneviève GIRARD Obligation d'emploi des travailleurs handicapés	Page 8

Périodicité : Hebdomadaire
N° 2012/11 du 27 avril 2012
Imprimé par nos soins
Fédération Santé Action Sociale
263, rue de Paris 93515 Montreuil cedex
Directeur de Publication : Cécile MARCHAND
N° commission paritaire : 0707 S 06 134

Commission Exécutive Fédérale



Relevé de **DECISIONS**

Avril 2012

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12 et 13	14	15	
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JEUDI 12 AVRIL

Présentation du Projet Commission jeunes : Cindy CERTAIN et Patrice BOSSART

La CEF a pris connaissance des propositions des axes et du cadre de travail de la commission « Jeunes ». Après débat au cours duquel des éléments enrichissants ont été amenés, la CEF valide ce projet.

Annonceurs communication : Cécile MARCHAND

Après présentation de la problématique et débat, la CEF valide la proposition d'accroître nos recettes publicitaires. L'espace Communication fera des propositions concrètes sur le nombre et le rythme de parutions, les différents rapports retenus et la liste des différents annonceurs en se réservant le droit d'en écarter certains.

Santé au travail :

Présentation d'une expérimentation de module de formation CHSCT sur « l'analyse des situations de travail ».

Après débat lors de cette séance de CEF, plusieurs pistes de travail sont avancées :

- ▶ favoriser la formation des mandaté-e-s au CHSCT et en améliorer le contenu.
- ▶ impulser des échanges entre les membres des CHSCT et des autres instances sur les territoires.

Travail en 12h : Viviane DEBARGES

Après débat, la CEF décide de mettre en œuvre une campagne sur plusieurs semaines, avec, en appui,

l'élaboration d'un argumentaire permettant aux militant-e-s de répondre aux salarié-e-s favorables à ce rythme de travail et de mettre en évidence ses effets nocifs.

En tout état de cause, la question des 12h ne peut être séparée de celles des effectifs, des conditions de travail, des budgets, de la reconnaissance des qualifications, de la qualité des prises en charge, de la reconnaissance de la pénibilité. La bataille à mener doit se placer dans la continuité de notre campagne « Comment aimerions-nous travailler ? Parlons-en ! » en interrogeant les salarié-e-s sur la réalité de leur quotidien au travail.

USD 77 :

La CEF décide de la constitution d'une commission spéciale chargée de faire des propositions dans le but « d'assainir » la situation de l'USD 77.

Vote de la CEF pour la constitution de la commission spéciale et sa composition : unanimité.

Selon les statuts fédéraux (articles 25 et 26), cette commission sera composée des 6 personnes suivantes :

♦ **Au titre de la CEF :** Marie-Claude MARGAT, Emmanuelle MOISSONNIER, Ghislaine RAOUAFI

♦ **Au titre du CNF :** Boris DESHAYES (USD 54), Isabelle DAVID (USD 37), Pascal LATTUDA (USD 08).



VENDREDI 13 AVRIL

ACTUALITE

Situation de Valérie ROGER

Après avoir été menacée de sanction disciplinaire, Valérie ROGER continue d'être victime de harcèlement de la part de son employeur, elle est convoquée au tribunal correctionnel le 25 avril 2012.

La CEF valide la motion, la pétition et l'appel national en soutien à notre camarade, membre de la CEF. Ces documents doivent être relayés dans nos syndicats.

Situation de l'Association Action Éducative (Dunkerque)

Depuis des mois, les mandaté-e-s CHSCT dénoncent la souffrance rencontrée par les salarié-e-s au sein de cet établissement. Un salarié s'est suicidé à proximité de l'association en novembre 2011 (la Fédération s'est d'ailleurs portée partie civile). Le 30 mars 2012, une salariée a tenté de mettre fin à ses jours.

La CEF valide le principe d'une motion, qui sera adressée à tous nos syndicats afin de soutenir ces salarié-e-s.

Convention Collective 65 :

La CEF décide de ne pas signer le texte conventionnel proposé par les employeurs. En effet, comme pour les autres conventions collectives, notre Fédération revendique la défense et l'amélioration des garanties collectives.

Elle rappelle la position préalablement adoptée d'impulser l'adoption d'un moratoire sur les restructurations en cours et de porter notre convention unique et étendue CGT de haut niveau.

Assises Catégorie C :

Les Cahiers de la Vie Fédérale « spécial Catégorie C » ont été envoyés dans les syndicats. Une coquille (revendication d'une NBI pour les administratifs) s'est glissée, elle sera corrigée sur la version mise en ligne sur le site.

Ce numéro est bien accueilli, et sert de point d'appui pour rencontrer les salarié-e-s et organiser des assemblées générales.

La CEF acte l'organisation d'« assises de la catégorie C ou de la filière ouvrière-employée ».

La date, le contenu de ces assises seront travaillées plus précisément lors d'une prochaine CEF afin d'associer tous les secteurs (public/privé) de notre champ.

Non titulaires :

Un comité de suivi a été mis en place par le Ministère. Différents décrets sont sur le point d'être publiés. Ils sont très restrictifs et excluent un certain nombre de corps de la loi.

La CEF valide la mise en place d'un groupe de travail pour étudier cette question. Elle va faire des propositions pour sa composition.

Ordre National Infirmier :

Notre détermination reste d'actualité. L'intersyndicale se réunit le 16 avril pour aborder la question de la défense des kinés qui ont reçu des commandements de payer de la part de cabinets d'avocats. Suite au débat de la CEF, la CGT portera l'idée d'inciter ces agents à adhérer à l'un des syndicats de l'intersyndicale afin qu'il assure leur défense. Avec les salarié-e-s, nous devons

poursuivre la pression pour obtenir l'abrogation de tous les ordres professionnels mis en place ces dernières années.

Droit d'option

Il est ouvert aux IDE spécialisé-e-s jusqu'au 30 juin 2012. La perte de la reconnaissance reste donc toujours d'actualité. D'ailleurs, en parallèle au recours déposé par notre Fédération devant le Conseil d'État, la Question Prioritaire de Constitutionnalité a été envoyée. L'information CGT auprès des salarié-e-s doit se poursuivre.

Suite au 22 mars : action dans la BASS

De nombreuses actions, sous différentes formes, se sont déroulées le 22 mars. Nous devons poursuivre cette mobilisation, en continuant de l'ancrer au plus près des salarié-e-s.

La CEF décide de sortir de l'intersyndicale actuelle. En effet, FO et la CFTC n'ont pas appelé à la journée du 22 mars et sont prêts à signer l'accord de substitution. Il est proposé de poursuivre les rencontres avec la CFDT et la CGC/CFE qui sont sur une démarche de convention collective unique.

1^{er} Mai :

La CEF invite les militants à faire de ce 1^{er} Mai 2012 un moment important de mobilisation. Au vu du contexte, entre les 2 tours du scrutin présidentiel, la CGT doit y être visible et entendue. Le tract confédéral « bilan du quinquennat » est un point d'appui pour appeler les salarié-e-s à se mobiliser. De même, avec celui que la Fédération va réaliser.

Bilan quinquennat :

La CEF valide l'élaboration d'un tract 4 pages sur le bilan du quinquennat dans le secteur. A partir de cet écrit et des cahiers revendicatifs locaux, notre fédération doit être porteuse de propositions CGT tout au long de cette période électorale, mais aussi dans le cadre du prochain PLFSS. Des luttes se déroulent quotidiennement dans nos établissements. Il faut continuer à faire connaître les propositions de la CGT.

Système de santé :

La CEF valide l'achat à la Confédération de brochures « Quelles alternatives pour l'avenir de notre système de santé ? » pour les mettre à disposition de nos syndicats.

Retraite :

La CEF décide qu'une séance de travail sur la thématique des retraites soit programmée lors d'un prochain CNF (juin ou septembre).

Fonctionnement CEF :

Il est constaté des difficultés de participation et d'investissement des membres de la CEF au CNF de mars, aux CEF, aux collectifs de travail. Il est donc décidé de travailler cette question à une prochaine CEF, avant les journées sur « bilan et fonctionnement » qui se dérouleront les 5 et 6 juillet 2012 à Courcelles.



BON DE COMMANDE BADGES

ATTENTION : le nombre minimum d'exemplaires à commander PAR BADGE est de 25.

Tarif : 25 Euros les 100

Votre commande est à envoyer soit :

▶ par fax au 01.48.57.56.22.

▶ Par mail à com@sante.cgt.fr ou par courrier à : Fédération Santé Action Sociale - 263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil Cedex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex

Voir suite des badges au verso →



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex

BADGES RIGIDES AVEC EPINGLE : 0,80 CTS L'UNITÉ



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex



_____ ex

Lieu de livraison :

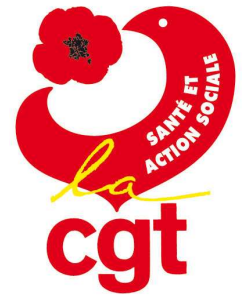
Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____



Les Retraités



et la continuité **SYNDI-**

Dans son rapport d'ouverture lors du 4^{ème} congrès, prenant en compte l'évolution démographique, Bernard THIBAUT a prôné

« une **cg**t de tous les âges permettant d'agir ensemble ».

En effet, la population des plus de 60 ans progresse, conséquence du baby-boom.

Libérés des contraintes de productivité, d'horaires astreignants, du stress au travail, des rapports hiérarchiques trop souvent douloureux, **les retraité-e-s poursuivent leur vie active de citoyen à part entière**, avec la meilleure santé possible.

Alors oui, **pour maintenir leur autonomie**, les retraité-e-s, eux aussi, revendiquent, haut et fort, **la continuité** :

- ♦ Du droit au logement accessible à tous. Conserver son logement, même avec des revenus minorés, c'est primordial pour le/la retraité-e et c'est une vraie prévention !
- ♦ Du droit aux services publics de proximité pour tous. Pour le/la retraité-e vieillissant, c'est primordial d'accéder près de son domicile aux services publics nécessaires à sa vie quotidienne.
- ♦ De l'accès aux transports, à la culture, aux loisirs. C'est la vie qui continue, normalement.
- ♦ De la protection sociale **pour maintenir leur santé et leur autonomie totale ou partielle**, le plus longtemps possible, avec des financements appropriés permettant des réponses personnalisées à leurs besoins d'aides, dans le respect de leur dignité. Et c'est une vraie prévention!

Oui, à l'autonomie financière, avec des montants de la pension pour les uns et de la retraite pour les autres, permettant de vivre décemment¹.

5 millions de retraité-e-s ne perçoivent qu'une retraite oscillant de 800 à 1 100 €/mois !

Ce n'est pas tolérable !

En percevant de telles pensions, de telles retraites, comment prendre soin de soi, avoir une bonne hygiène de vie permettant de rester en bonne santé le plus longtemps possible ?

Comment participer dignement à la vie sociale ?

Le seuil de pauvreté est fixé à **954 € par mois**.

On peut donc considérer que sur 15 millions de retraité-e-s, **4 à 5 millions** - soit 1 retraité-e sur 4 - sont en dessous de ce seuil⁽²⁾.

Les ministres actuels ont inventé le label "Bien vieillir-Vivre ensemble"⁽³⁾. Cette façade politique apparaît pour le moins hypocrite, voire excluante :

"les vieux ensemble" ... dans des maisons... dans des mouroirs ?

Conserver son lieu de vie, dépositaire des marques de notre vie d'actif, n'est-ce pas primordial pour le/la retraité-e ?

Pour cette dernière tranche de vie, avec sa petite retraite, chacun-e est en droit de se poser, pour le moins, deux questions essentielles :

♦ **Tant que je serai autonome financièrement et suffisamment en bonne santé, quelle place je souhaite occuper ?**

♦ **Quelle place m'est accordée par cette société maltraitante ?**

Les retraité-e-s sont à la place que leur assignent les règles de cette société.

Bougeons les lignes ensemble ! →

Le syndicalisme reste un acteur majeur dans cette société.

Nous, syndiqué-e-s à la CGT, le "Vivre ensemble", avec nos différences, nos richesses, nos soucis, nos valeurs, **reste une des conditions essentielles** du "Bien Vieillir Ensemble".

Oui, ensemble, continuons nos actions revendicatives !

Certes, en France, le taux de syndicalisation pour les actifs demeure faible. Parmi nos syndiqué-e-s CGT, 70 % de nos camarades qui **partent** en retraite quittent l'organisation syndicale... Pourtant, ils réapparaissent nombreux lors des mobilisations.

De fait, dans son organigramme, quelle place le syndicat accorde-t-il aux actifs, aux futur-e-s retraité-e-s ?

Dans cette dernière tranche de vie, face à cet avenir incontestablement limité par le temps et la forme physique, que devient mon expérience professionnelle? Que devient mon savoir-faire ?... Que devient cette reconnaissance sociale que m'apportait le travail, l'engagement professionnel et syndical que je perds ?

◆ **En interrogeant le COGITIEL, outil de connaissance** des syndiqué-e-s lors de la préparation du 10^e congrès fédéral, il a été constaté un nombre important de retraité-e-s, toujours inscrit-e-s dans leurs syndicats d'actifs.

Ce fait est notoire, notamment dans les CHU et autres établissements hospitaliers, qui conservent plus facilement leurs adhérent-e-s.

A l'évidence, ils y sont plus nombreux qu'à l'Union Fédérale des Retraités.

Pour éviter cette segmentation artificielle et dommageable, il faut chercher de nouvelles pistes de travail fructueuses, dans le " tous ensemble ", pour des revendications qui sont, par essence, communes.

Oui, profitons de cette année 2012, promue année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre générations, dans le cadre d'actions incitatives de continuité, pour mettre en valeur et en actes, nos outils syndicaux, tels :

- ◆ Le dépliant de bienvenue,
- ◆ Le diaporama de l'UCR réalisé avec le soutien de la confédération,
- ◆ Les abonnements à « VIE NOUVELLE » et au journal « **ENSEMBLE** ».

Oui, la CGT retraitée doit se rassembler, innover et mettre

en place une communication qui fédère **actifs et retraités**. Ce travail pourrait être une base pour l'une de nos prochaines résolutions dans le cadre de la **préparation du congrès confédéral**.

La place des retraités évolue dans la CGT

Il est donc très important de proposer à nos camarades retraité-e-s des moyens, en terme de structures et d'espaces revendicatifs, pour leur permettre d'exprimer leurs besoins, leurs revendications.

Tous ensemble, avec les actifs, cherchons à **convertir en atout** ce qui est trop souvent et seulement perçu comme un coût futur inacceptable, à savoir **le vieillissement**.

Pas de cinquième risque !

Pourquoi la prise en charge du handicap, qui existe depuis la naissance, devrait-elle s'interrompre avec la retraite ?



Pourquoi la/le retraité-e, même handicapé-e, serait-elle/il privé-e de son droit à l'égalité de traitement ?

Pourquoi serait-il/elle exclu-e du système général commun ?

Oui à la continuité syndicale, non à la ségrégation !

Les retraité-e-s, jour après jour, inéluctablement, vieillissent.

~~*C'est la réalité de notre condition humaine !*~~

Ne nous laissons pas prendre en otage par le pouvoir en place qui use et abuse, de la marginalisation de certaines fractions de la population en appliquant la technique du bouc émissaire.

Non à la stigmatisation des retraité-e-s !

(1) La pension de retraite moyenne, tous régimes confondus est de 1 194 € (retraite de base + complémentaire), avec des disparités entre hommes 1 524 € et femmes 877 €.

(2) Selon les statistiques de la CNAV, 25 % des hommes et 50 % des femmes sont assujettis à ce minimum. 64 % des femmes ont une retraite inférieure à 950 €, voire inférieure à 750 € pour 36 % d'entre elles.

(3) Le ministère du Travail et de la Solidarité et le ministère de la Santé en partenariat avec l'association des Maires de France

OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Le Comité Paritaire de l'accord « Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés » a révisé l'ensemble de ces mesures.

Elles s'appliquent dans tous les établissements et services adhérant à la FEHAP, à la CROIX ROUGE et au SYNEAS.

Une partie de ces mesures sont individuelles, comme la prime de reconnaissance, le droit à formation etc...

Pour en bénéficier, le salarié doit avoir une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

L'autre partie permet aux établissements et services de favoriser l'emploi des personnes handicapées, des aides pour la formation, la mise en place de contrats de professionnalisation, d'aménagement de postes de travail, les diagnostics R.P.S. (Risque Psycho-social) ...

La connaissance de ces mesures est utile à tous les élus et mandatés CHSCT pour accompagner les salariés handicapés, mais au-delà pour imposer auprès des directions les études et expertises, les aménagements des postes de travail, l'amélioration des conditions de travail, les formations... Bref, tout ce qui permet la **prévention** !

Vous trouverez les nouvelles mesures O.E.T.H. pour l'année 2012 sur le site de la Fédération CGT Santé Action Sociale en pages réservées.

Hommage à Geneviève GIRARD

Geneviève,

L'annonce de ton décès a créé un grand vide dans le cœur des personnes qui militaient avec toi depuis de nombreuses années. La liste de celles et ceux qui veulent te rendre hommage est longue : camarades de l'activité revendicative confédérale retraite, de la Fédération de la Santé et de l'Action sociale, de l'Union fédérale de l'Action sociale, de la Fédération de l'Enseignement et de la Recherche et de la Culture, les administrateur-es CGT de Malakoff Médéric, les élu-es CPM et les administrateur-es de la mutuelle Chorum...

Beaucoup de messages sont arrivés de toute la France, de différentes structures de la CGT, pour témoigner tout le plaisir de travailler avec toi, mettant en avant ton engagement, ta droiture, ta grande capacité d'écoute, ta détermination et ta ténacité pour défendre les droits des salarié-es et des retraité-es.

Tes compétences, ta grande disponibilité, ta gentillesse ont aidé nombre de camarades à comprendre et à s'investir dans le dossier portant sur la retraite complémentaire obligatoire et la prévoyance, pour défendre la pérennité de la CPM (couverture sociale complémentaire des salarié-es de l'économie sociale) et passer le cap difficile de l'intégration dans les groupes Malakoff Médéric ou Mutuelle CHORUM.

Après le travail important que tu réalisais, les préparations des réunions et des assemblées où tu alliais toujours des moments de travail collectif, mais aussi des moments de grande convivialité.

Ton courage dans les épreuves forçait notre respect. Depuis 2010, malgré ta grave maladie et la perte cruelle de ton mari, tu as continué ton travail syndical sans relâche. Quand tu ne pouvais pas te déplacer, tu envoyais toujours un message pour donner ton avis, tes conseils.

Chacune et chacun s'accorde à dire que tes qualités ont été le moteur des batailles menées pour défendre les intérêts de celles et ceux qui comptent sur la CGT.

Nous gardons l'image d'une personne élégante d'apparence discrète, mais pleine de vitalité, et forte car porteuse d'un esprit de fraternité sans égal. Ta gentillesse, ton sourire, ton accent vont terriblement nous manquer.

Avec beaucoup d'émotion, tous les camarades de la CGT qui ont milité avec toi, de la Confédération, de la Fédération Santé Action sociale et des autres fédérations (FERC, Organismes Sociaux), tiennent à adresser leurs sincères condoléances à ta famille, à tes proches, tes amies et aux camarades de ton syndicat de l'ASEI à Toulouse.

Notre tristesse est immense. Nous n'oublierons jamais ton dévouement pour l'action sociale collective et pour les dossiers individuels des salarié-es et des retraité-es. Ton souci était toujours d'aider, de trouver des solutions pour permettre à toutes et tous de vivre mieux.

Ton engagement syndical dans la CGT, s'accompagnait d'une volonté de profonds changements dans la société. Ton ambition était d'appliquer la solidarité inter-générationnelle, afin d'apporter les réponses aux besoins exprimés et constatés, sans barrière de l'âge et de nationalité : tout faire pour combattre l'injustice, sans oublier ta participation active contre les discriminations, en particulier, celles envers les femmes. Nous pourrions citer de multiples exemples pour montrer ton chemin et ton combat exemplaire, parfois difficile mais combien exaltant.

Geneviève, merci pour tout ce que tu as fait pour les autres, merci pour tes réflexions et propositions qui ont permis et vont permettre de gagner de nouvelles avancées sociales.

Nous sommes très fier-es d'avoir été à tes côtés durant ces longues années de militantisme à la CGT.

Ta disparition est une perte importante pour nous. Ton engagement et tes convictions s'imposent à chacune et à chacun de nous et doivent nous permettre de continuer le travail syndical que tu as entrepris et que tu nous as transmis.

Nous te disons un « au revoir » très fraternel.